

Séance du 10 avril 2017

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 10 avril 2017 à 20 h 00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2017-04-053 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20 h 00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Pierre Brunelle.

2017-04-054 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

2017-04-055 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 mars dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

2017-04-056 **Protocole d'entente avec le Centre sportif et culturel Brandon**

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux d'hébergement par l'Organisation Municipale de Sécurité Civile soit approuvé et qu'il soit présenté à la direction du Centre sportif et culturel Brandon.

2017-04-057 **Règlement 311-2017-03 (concernant le droit supplétif sur mutations immobilières)**

Sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que le règlement 311-2017-03, intitulé « *Règlement concernant le droit supplétif aux droits de mutations immobilières* » soit et est adopté.

Dépôt de document (propriétaire du lac Rouge)

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil une lettre de Me Claude Coutu, notaire, établissant la propriété du lac Rouge à 9161-0790 Québec inc. dont le président est M. Yvan Lefrançois.

2017-04-058

Prise de position en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada ;

CONSIDÉRANT que dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Saint-Didace, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

CONSIDÉRANT T que les conseils de la municipalité de Saint-Didace ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres ;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des entités municipales, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

CONSIDÉRANT que Le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens ;

CONSIDÉRANT la nouvelle orientation qui est donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux locaux ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;

CONSIDÉRANT que le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et **RÉSOLU** :

QUE le Conseil Municipal de Saint-Didace décrète par la présente que la municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendums tel que prévu actuellement par la loi.

QUE la municipalité de Saint-Didace poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

Campagne Sauvons Postes Canada

Le conseil ne se prononce pas sur cet item.

2017-04-059

Appui au Centre de prévention du suicide de Lanaudière

Sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que le conseil appuie la demande du Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le dossier du transfert des appels de nuit du 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social de l'Estrie

Rapport

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis le mois dernier.

2017-04-060 Travaux dans le rang Saint-Louis

Suite au dépôt des plans et devis pour la réfection du rang Saint-Louis, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que M. Stéphane Allard, ingénieur, procède à l'appel d'offres le plus tôt possible.

2017-04-061 Révision du schéma de couvertures de risques : réseau d'aqueduc

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace a bien pris connaissance des articles 19 et 20 du plan de mise en œuvre du réseau d'aqueduc ci-dessous :

« Article 19- Créer un outil de contrôle pour la vérification des poteaux incendie, les réseaux d'aqueduc et les points d'eau et leur identification selon les normes et les règles établies.

Article 20- Maintenir et réviser le programme d'entretien et de codification des poteaux d'incendie, de vérification du réseau d'aqueduc et des points d'eau afin qu'il rencontre les exigences des normes établies et reconnues. »

2017-04-062 Appui pour la construction d'un réseau de fibres optiques par la MRC de D'Autray

ATTENDU que la MRC de D'Autray possède une compétence relative à l'utilisation et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à large bande;

ATTENDU que la MRC De D'Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son Réseau afin d'améliorer l'accessibilité au Réseau Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises;

ATTENDU que la municipalité reçoit plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

ATTENDU que la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et de promouvoir le développement culturel;

ATTENDU que le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

ATTENDU que la municipalité souhaite une meilleure couverture du Réseau Internet dans son territoire;

ATTENDU que la municipalité entend permettre et faciliter l'implantation de bâtiments de service pour le déploiement du Réseau de fibres optiques;

ATTENDU que les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et **RÉSOLU** que le conseil municipal appuie la demande de la MRC De D'Autray dans le dépôt d'une subvention visant la construction d'un réseau de fibres optiques afin d'améliorer la desserte au Réseau Internet pour les citoyens et les entreprises locales.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-04-063

Partenariat financier pour le prolongement du réseau de fibres optiques

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray dépose une demande d'aide financière dans le cadre des programmes Québec Branché et Innovation Canada afin de prolonger le réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Saint-Didace bénéficierait directement du projet de prolongement du réseau de fibres optiques déposé par la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau de fibres optiques améliorera l'accès au service d'Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises d'une partie du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement du réseau de fibres optiques, tel que proposé par la MRC de D'Autray, permettra éventuellement une seconde phase de prolongement du réseau de fibres optiques pour améliorer la desserte d'une plus grande partie du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'accès pour les citoyens et les entreprises à un service Internet haute vitesse constitue un enjeu majeur pour la vitalité économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des acteurs importants du milieu économique sont également appelés à contribuer financièrement au projet de prolongement du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent que le conseil de la municipalité démontre aux instances concernées l'importance qu'il accorde au projet de prolongement du réseau de fibres optiques en s'engageant financièrement dans la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Manon Champigny, **IL EST RÉSOLU** que le conseil de la municipalité de Saint-Didace s'engage à être un partenaire financier dans la réalisation du prolongement du réseau de fibres optiques, dans la mesure où la demande d'aide financière déposée par la MRC de D'Autray est acceptée par les instances concernées, par une contribution d'un montant minimal de 10 000 \$ et maximal de 20 000 \$.

2017-04-064

Entretien des gazons municipaux

Suite à la réception de la soumission de Atelier SBL inc. et considérant que le coût est le même que l'an dernier, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que l'entretien des gazons municipaux soit confié à Atelier SBL inc. au coût de 6 720.29 \$ (taxes comprises)

2017-04-065

Avis de motion (projets particuliers de construction)

Mme Jocelyne Bouchard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

2014-04-066

Comptes

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 72 640.98, ainsi que la liste des paiements par internet à ratifier, au montant de 47 647.40 \$, soient approuvées et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2017-04-067

Électrification du chemin des Tournesols

Suite à la demande de propriétaires du chemin des Tournesols concernant l'électrification de ce chemin, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace appuie cette demande.

Période de questions

2017-04-068

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00 sur motion de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.